

République Française  
Département : LOIRE  
Arrondissement : Roanne  
**SAINT ROMAIN D'URFE - Commune**

Séance du mardi 28 janvier 2025

Délibération N° DE\_004\_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
8	8	8
Date de la convocation : 20/01/2025		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-huit janvier deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL), sous la présidence de Pascale MONAT.

Présents : Pascale MONAT, Louis CANUT, Isabelle LUGNE, Christian GEORGES, Hubert PONCET, Patrice PERRET, Bernard GARDETTE, Gérard SAVATIER

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Isabelle LUGNE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

<b>Objet : Tarifs de location des salles communales et accueil temporaires 2025</b>
---

4<sup>me</sup> le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les tarifs des salles communales.

	Locaux loués	Tarifs 2023	Tarifs 2025
<b>Habitants de la commune</b>	Auvent	70 €	<b>80 €</b>
	Salle des fêtes	200 €	<b>210 €</b>
	Salle des fêtes + auvent	220 €	<b>230 €</b>
<b>Gratuité 2 fois par an</b>			
<b>Hors commune</b>	Auvent	100 €	<b>110 €</b>
	Salle des fêtes	240 €	<b>250 €</b>
	Salle des fêtes + auvent	260 €	<b>270 €</b>
<b>Entreprises</b>	Salle des fêtes	200 € 1 jour	<b>120 € 1/2 journée +</b>

DE\_004\_2025

<b>commerciales (vente + exposition)</b>		300 € 2 jours 70 € par jour supplémentaire	<b>chauffage</b> 200 € 1 jour 300 € 2 jours
<b>Cérémonies, vins d'honneur</b>	Salle des fêtes	80 €	<b>80 €</b>

### **SALLE DES FÊTES :**

Elle rappelle que la caution de la salle des fêtes est de 800€ en raison de l'aménagement de l'équipement audio et vidéo et elle souligne les cas de gratuité :

- 2 fois par an pour les associations,
- 1 fois par an pour tous les élus de la commune.

Concernant la consommation électrique de la salle des fêtes (chauffage...), Mme le Maire propose :

- Chaque locataire payera en fonction de la consommation de kWh grâce à un relevé du compteur au moment de la remise et de la restitution des clés.
- Elle propose le tarif de **0.15€** du kWh consommé.

### **ACCUEIL TEMPORAIRE LES FONTANETTES :**

- La participation aux charges (ménage, eau, électricité, accès internet, chauffage...) passe à 21€ par personne et par nuitée, qui sera réglée via PAYFIP ou par chèque au SGC de Roanne.

#### **Pour les séminaires :**

21€/personne/nuit + taxe de séjour en vigueur

Rappel : depuis l'ouverture de la salle du Fournil, toutes les réunions, séminaires et autres événements auront lieu dans la salle du Fournil.

Mme le Maire rappelle la caution de 200€ par séjour à l'hébergement communal et la mise à disposition de draps au tarif de 6€ par personne. Mme le Maire tient à rappeler les formalités en cas d'annulation de réservation :

- 100€ à régler au SGC de Roanne en cas de dédite de la salle des fêtes dans les 2 semaines avant la réservation.
- Facturation de la location de l'hébergement communal en cas d'annulation dans les 2 semaines précédent le séjour, à régler au SGC,
- Pas de facturation en cas d'annulation pour cas de force majeure (intempéries, décès...)

### **LA SALLE DU FOURNIL :**

#### **Pour les séminaires :**

80€ la salle/jour

50€ la demi-journée

### **LOCAL DES JEUNES :**

Pas de location. Cette salle est utilisée principalement par le centre de loisirs de St Just en Chevalet. Cependant, une participation financière pour le chauffage sera demandée au même tarif que la salle des fêtes, soit **0.15€** du kWh consommé.

### **SALLE DES ASSOCIATIONS :**

Pas de location. Cette salle est dédiée gratuitement aux associations de la commune.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Adopte les nouveaux tarifs de location des salles de la commune,
- Adopte le tarif de 0.15€ du kWh consommé suivant relevé du compteur, à chaque location,
- Acte le tarif de 21€/personne/nuit pour la participation aux charges de l'hébergement communal,
- Dit que ces tarifs sont applicables à compter du 28 janvier 2025

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Pascale MONAT  
Président de séance

Isabelle LUGNE  
Secrétaire de séance